

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-65

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105295-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Sud	N° 2025-65

Requalification du Chemin des Orphelins entre la route de Toulouse et le Chemin de Leysotte à VILLENAVE D'ORNON - Bilan de la concertation - Approbation - Décision

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 a approuvé les contrats de codéveloppement 6eme génération 2024-2027. La fiche action C060490 prévoit la requalification du chemin des Orphelins sur la commune de Villenave d'Ornon.

Le projet doit permettre d'accompagner la mutation du site de l'hôpital militaire Robert Picqué et des nouveaux usages associés, ainsi que d'offrir un nouveau paysage et un cadre de vie apaisé aux habitants.

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux maîtres d'ouvrages publics de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets relevant de leur compétence de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 M€ (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

Le conseil du 05 Juillet 2024 a acté l'ouverture de la concertation réglementaire au 16 septembre 2024. Aussi, la présente délibération vise à autoriser Madame la Présidente à approuver le bilan de la concertation sur ce projet, selon les modalités définies dans le présent rapport.

Contexte et enjeux du projet

Le chemin des Orphelins s'étend sur 1 km entre la route de Toulouse à l'est et le chemin de Leysotte à l'ouest. Il borde le sud de l'Hôpital militaire Robert Picqué, secteur qui fait l'objet d'un plan guide de renouvellement urbain.

Le quartier Robert Picqué en pleine mutation entrainera une évolution de ses franges. La Route de Toulouse, à l'extrémité est du quartier fait également l'objet d'un projet d'aménagement.

La requalification du chemin des Orphelins est essentielle pour finaliser la couture urbaine avec ses quartiers environnants et s'inscrire dans la continuité des aménagements existants et projetés sur ces secteurs.

Les enjeux principaux sont les suivants :

- Revaloriser cet espace public peu qualitatif pour offrir un meilleur confort de vie aux habitants du quartier
- Accompagner le renouvellement urbain du site Robert Picqué
- Redonner de la place aux piétons et aux cyclistes
- Améliorer les connexions entre les rives Nord et Sud du Chemin des Orphelins
- Mettre en lien la trame verte existante et l'étendre par un aménagement paysager de qualité

- Désimperméabiliser et rafraichir les sols par la maximisation des espaces de pleine terre végétalisés
- Améliorer le fonctionnement du réseau de transport en commun
- Organiser le stationnement existant le long de la voirie

La présente concertation a permis de soumettre au public ce projet d'aménagement, qui devra, outre la prise en compte du trafic motorisé et des nouveaux usages dans le quartier, porter une attention toute particulière aux mobilités actives et aux ilots de fraîcheur.

Les objectifs du projet

Pour répondre à ces enjeux identifiés sur cet axe, il vous est proposé de retenir les objectifs suivants pour le projet :

- Aménager un espace unifié et apaisé de façade à façade valorisant les différentes ponctuations liées à la présence future d'équipements du quartier Robert Picqué
- Développer une continuité piétonne et cyclable efficace et sécurisée
- Assurer la pérennité des arbres existants
- Ombrager autant que possible par la plantation d'arbres tiges et cépées sur l'ensemble du linéaire
- Restituer les stations de bus « l'Orée du Bois » et « Orphelins »
- Fluidifier les circulations des bus en particulier en approche aux carrefours

Les objectifs de la concertation

L'objectif est de permettre au public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions sur le projet de réaménagement qui sont intégrées au présent bilan et contribueront à la définition du projet.

La concertation s'est tenue du 16 septembre 2024 au 15 octobre 2024.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Informer sur les enjeux du projet
- Présenter les scénarios et les dispositifs envisagés
- Échanger lors d'une réunion publique sur les différents scénarios envisagés
- Recueillir les avis et demandes via les registres, réunion publique et site de la participation Bordeaux Métropole
- Intégrer les avis dans la suite des études opérationnelles

Les modalités de concertation retenues étaient les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation étaient respectivement déposés en version papier :

- À la Mairie de Villenave d'Ornon, 14 bis rue du Professeur-Calmette 33140 Villenave-d'Ornon
- Au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, 28 avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac.

Ces éléments ont pu être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

Le dossier de présentation comportait notamment :

- Une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet et les objectifs poursuivis.
- Un plan de situation et du périmètre de l'étude.
- Deux variantes d'aménagement projeté

Un dossier de concertation était également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr> afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques.

Une réunion publique a été organisée le 30 septembre à la Maison des arts vivants au parc Sourreil à Villenave d'Ornon afin de présenter le projet, de sensibiliser au contexte et de recueillir les avis des participants sur le projet de réaménagement du chemin des Orphelins.

Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il fait l'état des contributions et avis exprimés par le public.

Au total :

- Sur le site de la concertation, deux avis ont été exprimés
- Sur les registres en mairie et au pôle territorial sud, aucun avis
- Lors de la réunion publique, de nombreux retours et échanges ainsi que trois avis écrits

Les retours sont positifs et démontrent l'attente des riverains et usagers autour de ce projet de réaménagement, notamment autour des sujets de mobilité. Les cheminements modes actifs, les futures stations bus et la vitesse des automobilistes sont des éléments qui sont ressortis régulièrement lors de nos échanges.

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation ont été mises en œuvre durant la période d'ouverture de la concertation. La concertation a permis aux participants (habitants, riverains, usagers, associations) de comprendre les objectifs du projet et les ambitions portées par Bordeaux Métropole et la commune de Villenave d'Ornon et d'apporter des éléments constructifs au projet de réaménagement du chemin des Orphelins.

Les avis exprimés lors de la concertation sont tous favorables à la poursuite du projet. Les études opérationnelles devront prendre en compte les avis exprimés, notamment dans le choix des scénarios d'aménagement. La variante numéro deux est préférée par les usagers présents à la réunion publique.

Compte tenu des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles suivantes :

- La nécessité de prévoir un trottoir au Nord, le long du site Robert Picqué, tel que proposé dans la variante 2
- Un travail autour du giratoire oblong pour réduire la vitesse des automobilistes ainsi que la pertinence de la mise en place de dispositifs de ralentissement (plateaux proposés dans le projet)
- La mise en accessibilité des cheminements piétons et des station bus
- La continuité des itinéraires modes actifs avec l'existant sur le chemin de Leysotte et le chemin de Pacaris à l'Ouest, et le projet de la Route de Toulouse à l'Est.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 relative à l'adoption des contrats de co-développement 6ème génération 2024-2027

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 05 Juillet 2024 relative à l'ouverture de la concertation sur le chemin des Orphelins

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite engager la réalisation du projet d'aménagement du chemin des Orphelins,

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE la prise en compte de certaines préoccupations émises par le public justifie l'ajustement du projet, et seront prises en compte dans le cadre de la poursuite des études en lien avec les contraintes locales.

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relatif au projet de réaménagement du chemin des Orphelins à Villenave d'Ornon, tel qu'exposé dans le rapport de présentation et

dressé en annexe

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------